

MISSIONS POUR UNE NOUVELLE REGION CULTURELLE

Le copil pour la gouvernance culturelle régionale s'est réuni afin de réfléchir aux missions que pourraient endosser une nouvelle région culturelle. Au centre des réflexions se sont tenus les intérêts des actrices et acteurs culturel·le·s, des habitant·e·s et des communes. Une liste de missions a ainsi pu être rédigée, accompagnée d'exemples concrets illustrant celles-ci. Ces missions découlent de six considérations générales présentées au début du tableau suivant. Les missions sont classées en trois catégories, sans ordre d'importance.

Considérations générales	
Valoriser la région et les communes à travers la culture	Financer la culture au niveau régional renforce, valorise la région et augmente son attractivité.
Coordonner la politique culturelle avec les autres échelons communaux, cantonaux et fédéraux	La région culturelle en charge du financement régional de la culture, pilotée par une politique culturelle définie, tient compte des politiques existantes aux autres échelons politiques : <ul style="list-style-type: none">- les politiques culturelles communales,- la politique culturelle cantonale (LEAC révisée)¹,- la politique culturelle fédérale (Message culture en vigueur², incluant aussi Pro Helvetia).
Réaliser des synergies avec les autres politiques publiques	La région culturelle tient compte des autres politiques sectorielles actives sur le territoire donné et encourage les collaborations transversales : sport, tourisme, économie, mobilité et éducation, etc. <ul style="list-style-type: none">• Des appels à projets spécifiques peuvent être mis en place pour encourager ces synergies.

¹ Voici les 5 axes du Concept culture de l'Etat de Fribourg

- I. Mettre l'accent sur la participation culturelle et l'accès à la culture ;
- II. Encourager une production culturelle durable ;
- III. Encourager la durabilité des institutions culturelles ;
- IV. Disposer d'une stratégie culturelle coordonnée ;
- V. Rendre cohérente et efficiente la répartition des tâches et du financement public.

² Le Message culture propose tous les 4 ans des axes prioritaires.

Le Message 2025-2028 encourage notamment une rémunération équitable, la prise en compte du processus de création dans son ensemble et de la carrière artistique, la transformation numérique de la culture, la durabilité, le patrimoine culturel matériel et immatériel et la coopération entre les acteurs culturels d'une part, et les politiques sectorielles d'autre part.

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture.html>

Optimiser les ressources financières	La région culturelle permet de facto d'augmenter les ressources financières en mutualisant le traitement, la gestion et la communication de l'offre culturelle (économies d'échelle ; plus de moyen pour la culture).
Assurer une offre de qualité qui se développe et évolue	Grâce à une gestion professionnelle, des informations régulières sur les activités et le développement culturel, la région culturelle maintient et fait évoluer de manière positive le budget dédié aux projets culturels.
Être un acteur incontournable du territoire et agir comme déclencheur d'autres soutiens	Dans le cadre de la politique culturelle fribourgeoise et suisse, le soutien de la région permet de déclencher d'autres soutiens (subsidiarité).

Missions politiques		Exemples
Soutien et conseil aux communes	La région culturelle est à la disposition des communes pour les accompagner dans leur politique culturelle.	Conseiller les communes dans leur politique culturelle ; Aider les communes à rédiger leurs budgets culturels ; Conseiller les communes dans la gestion des demandes de soutien concernant les événements locaux.
Soutien et conseil aux actrices et acteurs culturel-le-s	La région culturelle conseille les associations amateurs et professionnelles et les redirige vers des formes de soutiens appropriés.	Disposer d'un guichet pour conseiller les artistes, les associations professionnelles et amateurs sur la production, la diffusion de leurs œuvres et leur financement ; Mettre à disposition des conseils juridiques par une personne spécialisée.
Promotion du bilinguisme	La région culturelle est attentive à encourager et à soutenir les projets culturels et les organisations bilingues / qui veillent à un équilibre des offres francophones et germanophones / un échange entre les deux langues.	Mettre en place des appels à projets spécifiques pour encourager : <ul style="list-style-type: none"> • Les échanges entre régions linguistiques ; • Les projets bilingues ; ➤ Financer des projets d'échange entre les régions linguistiques.
Création de synergies avec les autres politiques publiques	La région culturelle encourage les synergies avec les autres politiques publiques.	Mettre en place des appels à projets spécifiques entre : <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme et culture • Economie et culture • Durabilité et culture, etc.

		Organiser des évènements faisant se rencontrer la culture et le sport, ou la culture et l'économie, afin de créer des synergies qui pourraient ensuite mener à la création de projets.
Optimisation et valorisation du parc immobilier	La région culturelle fait en sorte d'optimiser le parc immobilier pour les milieux culturels / élargir les dispositifs (locaux de répétition, travail, résidence, etc.).	Mettre en place une base de données permettant de rechercher des lieux disponibles, gratuits ou à moindre frais, pour les artistes / organisations culturelles (sur le modèle actuel de FR ou autres villes comme Zoug) ; Financer une nouvelle salle de répétition pour les grands orchestres ; Mettre à disposition des nouveaux locaux de répétition ou de production.
Mission financière		
Soutiens financiers pour la culture de toute la région	La région culturelle fait bénéficier toute la région (les publics, les organisations culturelles et les acteurs-trices culturel-le-s) des moyens financiers.	Grâce aux montants cumulés, La région culturelle peut financer des projets d'envergure ponctuels, que les petites communes ne pourraient pas financer (jubilé, fêtes exceptionnelles) ; Toute la région bénéficie des moyens : autant les publics que les organisations culturelles et les communes, selon la politique culturelle mise en place : <ul style="list-style-type: none"> • Financement des institutions culturelles régionales : Equilibre-Nuithonie, Fri-Son, les Georges, le Festival international de musique sacrée, etc. • Mise en place de bourses accessibles aux artistes de la région entière. Assurance d'une répartition juste des moyens.
Soutiens financiers aux projets régionaux amateurs	La région culturelle soutient financièrement les projets amateurs d'ampleur régionale.	Un soutien particulier peut être octroyé aux projets amateurs qui concernent plusieurs communes (anniversaire d'un chœur, évènement exceptionnel d'une fanfare, troupe de théâtre qui veut diffuser sa pièce dans la région, etc.)
Mission culturelle		
Offre culturelle de proximité pour toute la région	Les ressources financières permettent de stimuler la vie culturelle de toute la région. Elles permettent notamment de soutenir :	Financer des projets qui encouragent la valorisation, la diffusion, la mise en réseau, tant au niveau régional qu'au niveau cantonal grâce à des séances d'échanges et d'informations.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations culturelles ; • La création professionnelle ; • Les collaborations entre amateurs et professionnels ; • Les infrastructures culturelles (amateurs notamment) ; <p>Les actions de médiation et de participations culturelles envers les différents publics et communautés de la région ;</p>	<p>Financer des spectacles itinérants qui tournent dans les différentes communes.</p> <p>Financer des nouveaux équipements (par ex. : un nouveau grill, parc lumière ou système de diffusion sonore) pour les salles polyvalentes des écoles.</p>
Encouragement de l'accès à la culture	<p>Les ressources financières permettent de soutenir toute démarche encourageant l'accès à la culture.</p>	<p>Mettre en place des dispositifs de soutien spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des tarifs en baisse grâce aux subventions ; • Des actions de médiation avec les écoles et les publics jeunes ; • Des projets participatifs impliquant les communes et les communautés ; • Des projets encourageant l'accès aux offres bilingues ; • Mise en place d'un pass culture • Offre d'un AG culturel aux jeunes de 18 ans • Amener des concerts ou des spectacles dans des lieux accueillant des personnes à mobilité réduite (hôpital, maisons de retraite, etc.).
Amélioration de l'offre culturelle	<p>Améliorer la diversité de l'offre dans les différentes communes.</p> <p>Contribuer à améliorer certaines prestations existantes par des compléments financiers (bibliothèques).</p>	<p>Coordination des dispositifs de soutien avec la LAC révisée ;</p> <p>La région soutient à la fois le développement de la production amateur et professionnelle ;</p> <p>Des mécanismes de soutien automatiques (attribuer un pourcentage par rapport au budget ou au soutien cantonal par exemple), transparents, peuvent être mis en place pour le soutien aux amateurs.</p>
Accès aux soutiens facilités pour les actrices et acteurs culturel·le·s	<p>La région culturelle assure un service professionnel à l'attention du milieu grâce à un processus de demande de subventions simplifié avec notamment la mise en place</p>	<p>Grâce à un cadre de politique culturelle général, exigé par le canton, les critères de l'organisation sont coordonnés ;</p> <p>Des subventions automatiques sont attribuées ;</p> <p>Mise en place d'un guichet coordonné.</p>

	d'un guichet coordonné avec la Ville de Fribourg et le canton) ;	
Offre culturelle diffusée dans toute la région	Favoriser la diffusion des offres culturelles dans toute la région (tournées dans la région) ; Cultiver la possibilité de décentraliser les offres qui se trouvent dans la Ville Centre.	La région culturelle soutient la diffusion au sein de la région et entre la région et le reste du canton ;
Développement d'offres pour les écoles	Favoriser une offre culturelle « école » dans la région (transposer les offres culturelles d'un établissement à un autre) / multiplier les lieux des représentations.	Les activités culturelles en milieu scolaires sont soutenues, en complémentarité avec la politique cantonale ; Une circulation des spectacles scolaire est organisée pour que les artistes puissent jouer davantage et les écoles en profiter.
Soutien à la collaboration et à la mutualisation des moyens	Encourager la collaboration et la mutualisation entre les acteur·trice·s culturel·le·s (partage d'espaces, de ressources techniques, bénévoles, etc.).	Des soutiens encourageant les synergies sont attribués.
Aide à la professionnalisation	Accompagner le passage entre amateur et professionnel et encourager l'émergence de jeunes artistes sur tout le territoire ; Encourager la présence d'une activité culturelle professionnelle de haute qualité, grâce à des soutiens adéquats ;	La région culturelle identifie la scène culturelle et surtout les jeunes talents ; elle les soutient de manière ciblée et suit leur parcours ; Mise au concours de bourse pour la formation de jeunes artistes (bourse pour un master à l'étranger par exemple) ; Mise au concours de bourses pour des stages dans des institutions culturelles (par ex. : stage pour un technicien en formation à Equilibre-Nuithonie). Offrir un soutien administratif aux personnes sortant des hautes écoles et qui ne savent pas comment fonctionnent les demandes de subvention, ou comment gérer leur statut d'indépendant.
Promotion de la région	La région culturelle promeut activement la région.	Une communication et agenda sont mis en place, en concertation notamment avec le tourisme (informations dans la presse, agenda, plateforme culturelle In Situ, etc.) ; Soutien de l'agenda In situ ; développement de prestations spécifiques pour la région.